

DÉCLARATION D'ÉTAT CIVIL Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime)

Important:

Avant de compléter ce formulaire, veuillez lire la "Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil", ci-jointe, pour bien comprendre comment remplir le formulaire et la signification des termes utilisés. Tous les termes en italique sont définis dans la fiche d'information.

Veuillez compléter toutes les sections. Fournissez tous les détails appropriés et cochez (√) la(les) case(s) qui s'appliquent à vous.

		<u> </u>			• • •	
1. Renseignements sur le participant du Régime						
Nom de famille		Prénom(s)				
Numéro d'employé	Adresse municipale					
Ville			Province	Code postal	Numéro de téléphone	
2. Déclaration d'état d	civil actuel					
Indiquez votre état civil <u>actuel</u> (cochez seulement une case)						
□ Célibataire	Célibataire S			Séparé		
☐ Union de fait E		En date du (jj/mm/aaaa)				
□ Marié						
			Divorcé			
En date du (jj/mm/aa. Nom du défunt	aa)	•	En date du (jj/r	En date du (jj/mm/aaaa)		
Remarque: Vous devez f	ournir un Certificat de décès.					
Nom de votre <i>conjoint/con</i>	joint de fait <mark>actuel</mark>					
Date de mariage/début de	l'union de fait (jj/mm/aaaa)		Date de naissar	nce du <i>conjoint/conj</i> o	oint de fait <u>actuel</u> (jj/mm/aaaa)	
J	•			, ,		
	os anciens conjoints et anciens conjoints	de fa	it.			
Avez-vous <u>anciennement</u>	été marié ou vécu en union de fait?					
□ Oui. Allez à la sec						
□ Non. Allez à la se	ction 4.					
3. Déclaration d'ancie	n(s) conjoint(s) ou conjoint(s) de f	ait				
Nom de votre <u>ancien</u> conju	oint/conjoint de fait		Date de nais	sance de <u>l'ancien</u> co	onjoint/conjoint de fait (jj/mm/aaaa)	
Date de mariage/de début	de l'union de fait (jj/mm/aaaa)		Date de fin o	du mariage/de l'unio	n de fait (jj/mm/aaaa)	
Fin d'union avec personne	indiquée dans section 3 est due à :		☐ 4-Sép	paration/Divorce.	et l'ancien <i>conjoint</i> /ancien	
│ │	ous étiez en union de fait)			int de fait est déc	•	
•	is pas divorce (si vous étiez marié))				
☐ 3-Divorce	,					
			☐ 5-Déc			
Assurez-vous de comp	oléter aussi le haut de la page 2.					
☐ J'ai plus d'un anc	ien conjoint/ancien conjoint de fa	it. J'a	ai attaché ur	ne feuille additior	nnelle pour fournir les	
renseignements au sujet de cette personne, qui sont demandés à la section 3 ci-haut.						
Inscrivez ici toute information additionnelle qui pourrait être importante et qui devrait nous être fournie, si applicable.						

Remarque 1: Si vous cochez les cases 1, 2, 3 ou 4 ci-haut, vous devez fournir tous les documents qui traitent de la division de votre pension. Remarque 2: De plus, si vous cochez les cases 2, 3 ou 4, vous devez fournir le(s) document(s) légal(aux) qui prouve(nt) que l'union est terminée Remarque 3: Si vous cochez les cases 4 ou 5, vous devez fournir un Certificat de Décès. Consultez la fiche d'information pour plus de détails.					
Suivant l'Accord de séparation final ou l'Ordonnance finale enregistrée par le tribunal (qui devrait traiter de la division de ma pension), je déclare que mon <u>ancien</u> conjoint/conjoint de fait, indiqué à la section 3 ci-haut : a droit à la totalité ou à une partie de ma pension, ou n'a pas droit à ma pension, ni en totalité, ni en partie.					
De plus, je joins au présent formulaire ou ferai parvenir au Centre du régime de retraite de Postes Canada : une copie certifiée* du document au complet de l'Ordonnance finale enregistrée par le tribunal, ou une copie du document au complet de l'Accord de séparation final et valide, et tout accord approuvé/incorporé qui fournit de l'information sur la division de ma pension, ou aucun Accord de séparation ou Ordonnance finale n'a été produit(e) après la fin de mon union. Vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada puisque vous devrez soumettre un Affidavit** déclaré sous serment, ou l'Accord de séparation ou l'Ordonnance finale produit(e) après la fin de mon union n'est pas trouvable. Pour une Ordonnance finale, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s). Pour un Accord de séparation enregistré avec la Cour, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s). Pour un Accord de séparation non enregistré avec la Cour, appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada afin de soumettre un Affidavit** déclaré sous serment.					
* Certifiée: une copie qui a été attestée comme étant la copie conforme à l'Ordonnar certifiée par une personne telle qu'un notaire ou un commissaire à l'asser ** Affidavit: Voir la Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil ci-jointe, pour pl	mentation.				
4. Signature					
Je comprends que le présent formulaire remplace toute <i>Déclaration d'</i> pour les fins du Régime.	état civil que j'ai pu remplir antérieurement				
Je déclare avoir soigneusement révisé l'information contenue dans ce jointe, et déclare solennellement que les renseignements fournis dans exactes et complets.					
Il est entendu que la personne qui témoigne de ma signature de conjoint ou conjoint de fait actuel ou ancien.	oit être une personne autre que mon				
Signature du participant	Date de signature du participant (jj/mm/aaaa)				
Signature du témoin	Date de signature du témoin (jj/mm/aaaa)				
Nom du témoin (nom de famille et prénoms en lettres moulées)	Numéro de téléphone du témoin				
C.P. 63	n, au : e du régime de retraite de Postes Canada 600 STN B sauga ON L4Y 0H1				

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis sous l'autorité de Postes Canada pour les besoins de l'administration du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes et sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

TP-00701-0100 (12-10) F Page 2 de 4

Fiche d'information sur la Déclaration d'état civil

Il est <u>obligatoire</u> de compléter ce formulaire et vous devrez le remplir avec soin. Les renseignements que vous fournissez sur ce formulaire sont requis avant que votre prestation de retraite peut être traitée et <u>seront utilisés</u> pour déterminer votre survivant(e) dans l'éventualité de votre décès.

À quoi sert ce formulaire?

Le formulaire Déclaration d'état civil est utilisé pour déclarer votre état civil actuel et pour fournir des renseignements sur tous vos conjoint(s) ou conjoint(s) de fait actuel(s) ainsi que sur tous vos ex-conjoint(s) ou ex-conjoint(s) de fait, s'il y a lieu. Le formulaire permet au Centre du régime de retraite de Postes Canada de déterminer quel(s) document(s) ou formulaire(s) pourrait(aient) être requis. De plus, en tant qu'administrateur du Régime, le Centre du régime de retraite de Postes Canada a un devoir de fiduciaire envers le Régime et envers tous les individus ayant des droits sous le Régime.

La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (la LNPP), stipule que la prestation de pension d'un participant doit être sous forme de prestation réversible, si le participant a un conjoint ou conjoint de fait à la date où les prestations de retraite commencent à être versées.

De plus, la LNPP donne droit à l'ex-conjoint ou exconjoint de fait de se faire assigner tout ou une partie des prestations de pension du participant, lors du divorce, de l'annulation du mariage, de la séparation ou Par conséquent, l'Administrateur du Régime a l'obligation de bien prendre soin de se renseigner sur l'état civil du participant au moment où la pension commence et d'exiger une preuve que toute ancienne relation conjugale soit légalement terminée.

Par conséquent, l'Administrateur du Régime a l'obligation de se renseigner soigneusement sur l'existence ou non d'un Ordre ou d'un Accord qui diviserait la pension du participant, avant de commencer tout paiement de prestations de retraite. L'Administrateur du Régime doit exiger de tous les participants de fournir tous les documents qui pourraient traiter de la division de la pension du participant.

La preuve exigée est tout document tel que: Accord de Séparation, Ordre de la Cour, Ordonnance ou Jugement de Divorce, incluant tout accord approuvé/incorporé.

Définitions des termes du Régime

Conjoint :	désigne une personne avec laquelle vous êtes mariée ou qui, avec vous, est partie à un mariage nul. Cette définition inclut le <i>conjoint</i> dont vous êtes séparé mais non divorcé. Si vous avez un conjoint dont vous êtes séparé et un conjoint de fait avec qui vous vivez, toute mention de conjoint ou de conjoint de fait désigne le conjoint de fait. Un mariage nul est un mariage qui n'est pas, ou n'a jamais été, reconnu par la loi.
Conjoint de fait :	désigne une personne qui vit avec vous dans une relation conjugale depuis au moins un an.

Définitions d'état civil

de la fin de l'union de fait.

Dominitions a stat	Definitions a ctat tivil			
Célibataire:	vous n'avez jamais été marié et vous n'avez pas, et n'avez jamais eu, de conjoint de fait.			
Union de fait:	vous vivez avec votre conjoint de fait dans une relation conjugale, et ce continuellement depuis un minimum de une année.			
Marié:	votre conjoint et vous avez eu une cérémonie qui vous lie légalement l'un à l'autre. Votre mariage doit être reconnu légalement dans le pays où il a été célébré ainsi qu'au Canada.			
Séparé:	vous êtes marié mais vous ne cohabitez plus avec votre conjoint, ou, vous aviez un conjoint de fait mais vous ne cohabitez plus avec votre conjoint de fait.			
Divorcé:	vous avez légalement terminé votre mariage et avez obtenu un Jugement de divorce.			
Veuf:	votre conjoint est décédé et vous ne vous êtes pas remarié ou vous n'avez pas de nouveau conjoint de fait.			

¹ – Agence du revenu du Canada

Informations supplémentaires sur la Section 3 du formulaire

(Certains items indiqués dans les Remarque 1, Remarque 2 et Remarque 3 pourraient finir par être le(les) même(s) document(s), selon le cas.)

TP-00701-0100 (12-10) F Page 3 de 4

² – Bureau du surintendant des institutions financières

- Remarque 1: Si vous avez coché l'une des cases 1, 2, 3 ou 4 ci-haut, vous devez fournir toute documentation qui traite de la division de votre pension. Cela veut dire que vous devez soumettre soit un Accord de séparation, Ordre de la cour, Ordre de divorce ou Jugement incluant tout accord approuvé/incorporé qui fournit de l'information sur la division de votre pension.
- Remarque 2: De plus, si vous avez coché les cases 2, 3 ou 4, vous devez aussi fournir le document légal qui prouve que l'union est terminée. Cela veut dire que vous devez fournir un Accord de séparation si vous étiez en union de fait et soit, un Accord de séparation, Ordre de la cour, Ordre de divorce ou Certificat de divorce si vous étiez marié.
- Remarque 3: Si vous avez coché les cases 4 ou 5, vous devez soumettre un Certificat de décès. Vous pouvez cocher la case 5-Décès si: votre union s'est terminée pour cause de décès (et vous n'étiez pas séparé ou divorcé de cette personne), et que par la suite, vous étiez dans une nouvelle union conjugale suivant le décès de cette personne.

Exemple

Vous étiez marié autrefois mais avez cessé de cohabiter avec cette personne. Vous avez maintenant un conjoint de fait avec qui vous cohabitez continuellement depuis plus d'un an. Vous n'avez jamais obtenu le divorce de votre exconjoint. Si vous êtes dans cette situation, voici comment il faudrait remplir les renseignements.

- → dans la section 2, vous devrez indiquer "Union de fait" et écrire les nom/détails concernant votre conjoint de fait actuel (la personne avec qui vous cohabitez), et,
- → dans la section 3, vous devrez écrire les nom/détails concernant votre premier conjoint (la personne avec qui vous êtes marié et de qui vous êtes séparé) et vous devrez cocher la case 2-Séparation, mais pas divorce (si vous étiez marié).

Aucun Accord de séparation et/ou aucun Ordre de la cour

- Si vous avez coché la case ici-bas à la page 2, vous avez le devoir de soumettre un Affidavit déclaré sous serment au Centre du régime de retraite de Postes Canada. Ceci veut dire que l'Affidavit doit être préparé par votre avocat ou notaire. Aussi, l'Affidavit doit contenir certains éléments spécifiques. Veuillez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada et obtenir la liste des éléments requis qui doivent être inclus dans l'Affidavit.
 - ☑ aucun Accord de séparation ou Ordonnance finale n'a été produit(e) après la fin de mon union.
 - ➤ Vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada puisque vous devrez soumettre un Affidavit** déclaré sous serment, OU
- Si vous avez coché la case ici-bas à la page 2, vous avez le devoir d'obtenir de la cour ou de votre avocat, une copie de votre Ordre de la cour ou Accord de séparation. Si votre Accord de séparation n'était <u>pas</u> enregistré avec la cour et ne peut pas être retrouvé, vous devez appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada pour de l'information sur comment procéder pour soumettre un Affidavit déclaré sous serment.
 - ☑ l'Accord de séparation ou l'Ordonnance finale produit(e) après la fin de mon union n'est pas trouvable.
 - → Pour une Ordonnance finale, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).
 - → Pour un Accord de séparation enregistré avec la Cour, vous devez obtenir de la Cour/de votre avocat les copies du(des) document(s).
 - → Pour un Accord de séparation non enregistré avec la Cour, appeler le Centre du régime de retraite de Postes Canada afin de soumettre un Affidavit** déclaré sous serment.

Renseignements additionnels

Prestations aux survivants: Selon les dispositions du Régime, le *conjoint* ou *conjoint de fait* admissible pourrait avoir droit à des prestations de survivant payables du Régime, advenant votre décès.

Partage de la pension après la fin du mariage ou la fin de l'union de fait: Selon les dispositions du Régime, un exconjoint ou ex-conjoint de fait pourrait avoir droit à la totalité ou une partie de la pension du participant.

Si votre état civil change entre le moment où vous soumettez ce formulaire et le moment où vos prestations de retraite commencent à être versées, vous devrez compléter une nouvelle Déclaration d'état civil.

Vous pouvez communiquer avec le Centre du régime de retraite de Postes Canada au 1 877 480-9220. (Les participants malentendants peuvent contacter le Centre du régime de retraite au 613 734-8265 par ATME.)

Le texte officiel du Régime détermine vos prestations payables du Régime et est la référence ultime en cas de dispute.

TP-00701-0100 (12-10) F Page 4 de 4